



FEDERATION FRANÇAISE DES ASSOCIATIONS PHILATELIQUES

GROUPEMENT REGIONAL PHILATELIQUE CENTRE LOIRE

ASSOCIATION DES COLLECTIONNEURS DES PORTES DU PERCHE

CONGRES REGIONAL REGION CENTRE LOIRE (XIX)

REGLEMENT

Article 1 : Lieu – dates – organisation.

Un championnat de philatélie régional aura lieu les samedi 28 et dimanche 29 avril 2012 salle des fêtes Place Vauban à LA LOUPE 28240.

Il réunira les associations du Groupement Régional Philatélique du Centre Loire (Région XIX).

Cette manifestation est organisée par l'Association des Collectionneurs des Portes du Perche (CPP)

Elle est placée sous le patronage de la Fédération Française des Associations Philatéliques (FFAP) et du Groupement Régional Philatélique Centre Loire (GRPCL).

Ce championnat est régi par le présent règlement conformément à celui des expositions de la F.F.A.P.

Article 2 : Niveau de l'exposition.

L'exposition est de niveau régional. Toute demande de participation devra être accompagnée de la photocopie de la carte fédérale avec le timbre de l'année en cours, du passeport philatélique de la collection et être attestée par le président de l'association fédérée à laquelle l'intéressé (e) appartient. Une copie du plan de la collection et, si possible, la copie de la dernière feuille de notation devront parvenir à l'adresse mentionnée à l'article 3 ci-dessous pour transmission au jury en même temps que l'inscription définitive.

Les collections ayant obtenu la médaille de grand vermeil dans une précédente exposition régionale ou interrégionale ne pourront participer.

Article 3 : Participation – inscription.

Les participants devront avoir acquis le nombre de points nécessaires en championnat départemental, sauf pour la classe ouverte où les premières participations sont acceptées. Les membres, adultes ou jeunes, des associations adhérentes aux GPRCL, les membres d'autres groupements dans la limite des places disponibles, avec accord préalable des présidents des groupements concernés, pourront participer à cette compétition. Les présidents des associations ayant des adhérents susceptibles d'être retenus, devront faire parvenir les demandes de ces membres **avant le 10 mars 2012 dernier délai** à :

Patrice Carbonnet 3 rue Moënner 28240 La Loupe

Une fiche de confirmation d'inscription sera envoyée à chaque participant.

Article 4 : Comité d'organisation.

Le comité d'organisation constituée pour cette exposition est composé de :

- Président : Patrice Carbonnet
- Commissaire Général : Serge Guilmin
- Secrétaire : Jean-Jacques Berre
- Trésorier : Elianne Berre

Article 5 : Présentation des collections.

Conformément aux articles 6 et 10 du règlement fédéral des expositions philatéliques, l'exposition comprendra les classes compétitives prévues et les participations seront présentées suivant les classifications de l'appendice en annexe.

Les timbres ou documents à exposer devront être présentés sur des feuilles séparées placées verticalement dans les cadres pouvant contenir douze feuilles, soit trois rangées de quatre feuilles de format 24x32 cm ou 48x32 cm au maximum. Pour les classes ouvertes, les feuilles peuvent être de format allant jusqu'à 96x32 cm.

Chaque feuille sera insérée impérativement dans une enveloppe protectrice en matière transparente et numérotée dans l'ordre de montage. Toute participation devra être la propriété exclusive de l'exposant. Aucun timbre ou document ne devra porter mention de la valeur ou marque distincte.

Pour les jeunes il conviendra d'indiquer sur la première page, en haut à gauche, la date de naissance de l'exposant.

Le nombre de pages attribuées à chaque participation pourra en principe être le suivant :

- Adultes : 48 pages minimum.
- Classe A – 10/15 ans : 16 pages.
- Classe B – 16/18 ans : 32 pages
- Classe C – 19/21 ans : 4 8 pages.

Toutefois le comité d'organisation se réserve le droit d'admettre, dans des cas particuliers, un nombre de cadres différents. Outre les classes définies en annexe, le comité d'organisation peut adjoindre une cour d'honneur réservée à des participations spécialement invitées..

Article 6 : Passeport philatélique.

Chaque participant à l'exposition devra justifier de la qualité de la collection qu'il présente par la production d'un passeport où doivent être inscrits la classification exacte de sa collection et les niveaux de récompenses obtenues aux diverses expositions auxquelles elle a participé antérieurement.

Le passeport doit être obligatoirement joint à la demande de participation.

Article 7 : Jury Palmarès – Récompenses.

Les jurés sont proposés par le comité d'organisation après accord avec les présidents de groupement et la Fédération. Le président du jury est obligatoirement un juré national.

Des élèves jurés, ayant le niveau requis en exposition régionale peuvent demander à faire partie du jury.

Le jury dressera un palmarès conformément aux dispositions du règlement fédéral des expositions.

Le jury de la compétition classe ouverte (1 juré philatéliste et deux non philatélistes) est totalement distinct en composition et en fonctionnement de celui oeuvrant en exposition régionale.

L'attribution des récompenses sera faite en fonction des décisions du jury par une commission comprenant :

- Le président du comité d'organisation.
- Le commissaire général de l'exposition.
- Le président du jury ou un juré délégué par le président du jury.
- Toute autre personne jugée nécessaire par le comité d'organisation.

La lecture du palmarès sera faite le dimanche 29 avril 2012 à 12h

Article 8 : Montage et démontage des collections.

La mise en place des participations sera effectuée le 28 avril 2012 de 8h à 10h par les exposants ou leur représentant. Aucun objet ne pourra être modifié ou retiré, même partiellement, avant la clôture de l'exposition.

Les participations pourront être adressées dans la semaine avant la date du montage, à la convenance des propriétaires (poste ou remise en mains propres), à Monsieur Jean-Claude Brière 23 Bis Av du Perche 28240 La Loupe. Les exposants ou leur représentant devront reprendre leur participation le dernier jour de l'exposition, le dimanche 29 avril à partir de 18h heures, après la fermeture de l'exposition et sous le contrôle du comité d'organisation. Toute collection non enlevée le dernier jour de l'exposition par son propriétaire lui sera retournée, par la poste, à ses frais et risques et périls.

Article 9 : Assurance – sécurité.

Chaque exposant devra obligatoirement remplir, en deux exemplaires, le descriptif de sa collection suivant le modèle annexé au présent règlement. La valeur d'assurance sera indiquée, feuille par feuille et pièce par pièce en donnant, au verso de l'imprimé des précisions sur les pièces philatéliques ayant une valeur égale ou supérieure à 762 euros.

Les frais d'assurance, couvrant la période du samedi 28 avril 2012 après le montage et jusqu'au démontage le dimanche 29 avril 2012 seront à la charge des exposants.

Le comité d'organisation assurera une protection permanente, de jour et de nuit, et contractera une assurance pour couvrir les risques que comporte sa responsabilité civile.

Toutefois, les risques matériels de quelque nature qu'ils soient (vol, incendie, dégâts de toutes espèces etc.) restent à la charge des exposants.

Ceux-ci ont la faculté :

- Soit de demeurer leur propre assureur et devront en cas renoncer (ainsi que leur compagnie d'assurance) à tout recours contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit de contracter personnellement et individuellement une assurance auprès de la compagnie de leur choix. Dans ce cas, ils devront joindre une renonciation à recours de cette compagnie d'assurance contre le comité d'organisation et son assureur.
- Soit utiliser par l'intermédiaire du comité d'organisation et par voie d'avenant la police ouverte par la FFAP. Le comité d'organisation n'étant alors qu'un intermédiaire auprès des assureurs, ne pourra encourir de fait aucune responsabilité vis-à-vis de l'exposant.

Dans tous les cas, la valeur de la collection devra être nettement indiquée, page par page et pièce par pièce, faute de quoi la demande d'inscription à l'exposition resterait sans suite, sauf si l'exposant après en avoir été informé se conforme à ses exigences.

En cas de sinistre, chaque exposant doit pouvoir présenter à l'assureur la preuve de l'existence des éléments de collection sinistrée et le détail du contenu de cette collection. Pour ce faire il est indispensable que la collection soit photocopiée en noir et blanc ou en couleur, que chaque élément constituant chaque page soit dûment repéré et inscrit sur la fiche d'inventaire avec sa valeur réelle de remplacement estimée, les indications des catalogues ne sauraient être retenues.

La responsabilité du comité d'organisation n'est engagée qu'à la réception des collections et cesse lorsque les formalités de restitution ont été effectuées.

Article 10 : Modifications du présent règlement.

Le comité d'organisation se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications qu'il jugera utiles. Tous les cas non prévus relèvent exclusivement de la décision du comité d'organisation.

Article 11 : Participation à l'exposition.

Le fait de participer à l'exposition implique l'acceptation du présent règlement.

Fait à LA LOUPE le 20 janvier 2012

Patrice Carbonnet

Championnat Régional de Philatélie

La Loupe les 28 et 29 avril 2012

CLASSES D'EXPOSITION

Les collections présentées dans une exposition patronnée par la F.F.A.P sont réparties dans les classes suivantes, établies suivant les règlements de la F.I.P.

1) Philatélie traditionnelle (TRA) :

Timbres émis des origines au milieu du XXème siècle (en principe 1945), détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, timbres-télégraphe, pour colis postaux, etc... neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre français, Bureaux français à l'étranger, Occupation française.

Division B : Pays européens, leurs colonies et leurs bureaux à l'étranger.

Division C : Pays d'Outre-mer.

2) Histoire postale (HIS) :

Documents des origines à nos jours.

Division A : Collections d'histoire postale.

Division B : Collections de marcophilie.

Division C : Collections historiques, sociales ou études spéciales.

Toutes les collections d'histoire postale sont classées et jugées en trois périodes :

- 1 Avant 1875 (avant UGP),
- 2 de 1875 à 1945,
- 3 après 1945.

3) Entiers postaux (ENT)

4) Aérophilatélie (AER) :

Division A : poste aérienne de la guerre 1870-1871, ballons montés, papillons de Metz, pigeongrammes.

Division B : précurseurs de la poste aérienne.

Division C : a) liaisons aéropostales (par ballons libres ou dirigeables, avions, hélicoptères, fusées, planeurs),
b) aérogrammes (entiers postaux).

Division D : timbres officiels de poste aérienne.

Division E : timbres semi-officiels et vignettes de poste aérienne.

5) Philatélie thématique (THE).

6) Maximaphilie (MAX) :

Division A : collections par pays (ou groupe de pays),

Division B : collections spécialisées et d'étude,

Division C : collections à thèmes.

7) Littérature (LIT) :

Division A : livres, ouvrages,

Division B : périodiques et bulletins d'associations,
Division C : tout support multimédia et logiciel informatique.

8 A) Jeunesse participation individuelle (JEU a) :

Division A : cadets (15 ans ou moins),

Division B : juniors (16 à 18 ans),

Division C : espoirs (19 à 21 ans).

L'âge limite est celui atteint par l'exposant le 1er janvier de l'année où l'exposition a lieu.

8 B) Jeunesse participation de groupe (JEU b) :

La classification est identique à celle de la classe JEU a, l'âge pris en compte étant celui du membre le plus âgé du groupe.

9) Philatélie fiscale (FIS).

10) Astrophilatélie (AST).

11) Classe ouverte (COV)

12) Philatélie polaire (POL)

13) Philatélie traditionnelle moderne (TRM) :

Timbres de 1945 à nos jours, détachés et/ou sur documents.

Collections générales spécialisées ou d'étude, comprenant des timbres-poste, timbres-taxe, de service, pour colis postaux, etc. neufs et/ou oblitérés.

Division A : France, Colonies françaises, Monaco, Andorre Français, Occupation française,

Division B : Pays européens, leurs Colonies et leurs bureaux à l'étranger,

Division C : Départements et territoires d'Outre-mer.

14) Un cadre (CL1) :

Division A : Collections de toutes les classes, sur un sujet restreint.

Division B : Collections de toutes les classes, présentées par des débutants. Admises, pour les exposants adultes, uniquement aux compétitions de niveau 1 et 2.

15) Cartes postales (CAP)

Championnat Régional de Philatélie

La Loupe les 28 et 29 avril 2012

Demande d'Inscription

Exposant

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance (pour les moins de 21 ans) :

Membre de l' Association philatélique fédérée :

N° fédéral de l'association :

Participation

N° de passeport :

Titre de la présentation :

.....

Nombre de cadre de 12 feuilles :

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Philatélie traditionnelle | <input type="checkbox"/> Philatélie thématique | <input type="checkbox"/> Fiscale |
| <input type="checkbox"/> Histoire Postale | <input type="checkbox"/> Maximophilie | <input type="checkbox"/> Astrophilatélie |
| <input type="checkbox"/> Entiers Postaux | <input type="checkbox"/> Littérature | <input type="checkbox"/> Classe ouverte |
| <input type="checkbox"/> Aérophilatélie | <input type="checkbox"/> Jeunesse | <input type="checkbox"/> Jeunesse groupe |
| <input type="checkbox"/> Classe 1 cadre | <input type="checkbox"/> Philatélie polaire. | <input type="checkbox"/> Carte Postale |

Pièces à fournir :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Photocopie plan (Art. 2) | <input type="checkbox"/> passeport (Art. 6) |
| <input type="checkbox"/> Photocopie carte fédérale avec timbre année en cours | |
| <input type="checkbox"/> Dernière feuille de notation | |
| <input type="checkbox"/> Pour la classe ouverte, photocopie des 5 p ^{ères} pages (Art. 22) | |
| <input type="checkbox"/> Imprimé "feuilles de valeur assurance et inventaire" (si assurance demandée) | |

Assurance

Valeur globale à assurer : €

- Collection assurée par l'intermédiaire du Comité d'organisation. L'assurance sera réglée à l'inscription définitive.
- L'exposant assure sa collection. Joindre une décharge datée et signée suivant l'article 9 du règlement.
- Je reste mon propre assureur. Joindre la décharge (modèle joint)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du règlement de l'exposition et déclare m'y soumettre sans réserve. Je désire participer avec ma participation désignée ci-dessus.

Fait à, le 2012

Signature de l'exposant

Cachet de l'association
Signature du Président de l'association

Championnat Régional de Philatélie

La Loupe les 28 et 29 avril 2012

RÉCOMPENSES

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Informe le Comité d'organisation qu'il offre pour son compte personnel ou pour le compte de :

Association Philatélique :

..... Coupe (s)

..... Médaille (s)

..... Livre (s)

..... Lot(s) de timbres

Autres

Chèque à l'ordre des CPP

Date et signature:

A retourner avant le 27 mars 2012

Championnat Régional de Philatélie

LA LOUPE les 28 et 29 avril 2012

INVENTAIRE

Nom : N° passeport :

Association..... N° fédéral :.....

Titre de la collection : Classe :

Valeur

Page 1.....€ Page 2€ Page 3€

Valeur totale de la collection à assurer :€

N° page	Pièce A	Pièce B	Pièce C	Pièce D	Pièce E	Pièce F	Pièce G	Pièce H	Pièce I	Pièce J	Pièce K	Total
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												

page 1

Total€

Date et Signature de l'exposant

25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												
41												
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
50												
51												
52												
53												
54												
55												
56												
57												
58												
59												
60												

page 2

Total€

Date et Signature de l'exposant

61												
62												
63												
64												
65												
66												
67												
68												
69												
70												
71												
72												

page 3

Total€

Date et Signature de l'exposant

Championnat Régional de Philatélie

LA LOUPE les 28 et 29 avril 2012

Nom : N° passeport : (1)

Association..... N° fédéral :.....

Titre de la collection :

Classe :

Ayant pris connaissance du règlement et des conditions requises pour pouvoir participer au championnat régional de philatélie.

Je déclare demeurer mon propre assureur et en conséquence je renonce à tout recours contre le Comité d'Organisation et son assureur.

Date et Signature de l'exposant

(1) Pour les classes « ouverte et 12/24 » si c'est une première participation le numéro de passeport n'est pas nécessaire. Cette participation est de niveau départemental.